



Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le 25/06/24
ID : 048-200069151-20240613-DELIB_2024_074-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 juin 2024 à 18 heures

Date de Convocation 06 juin 2024

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 13 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Serge VEDRINES pouvoir à Henri COUDERC, Damien ARMAND pouvoir à Flore THEROND, Francis DURAND pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET pouvoir à Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL pouvoir à Martine BOURGADE, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 25	
Votants : 32	
Pour : 32	
Contre : 0 Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRATLONG

DELIB-2024-074 - PLAN DE FINANCEMENT LIÉ À LA GESTION DES 4 SITES NATURA 2000 COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DELIB_2023_131 du 16 novembre 2023 relative à la désignation de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation de quatre sites Natura 2000 suivants :

- ZPS Gorges du Tarn et de la Jonte FR 9110105
- ZSC Gorges du Tarn FR 9101378
- ZSC Gorges de la Jonte FR 9101380
- ZSC Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente FR 9101363

CONSIDÉRANT la désignation de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation des sites Natura 2000 pour les 3 prochaines années, validée lors des comités de pilotage des sites Natura 2000 en date des 7 et 8 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la délibération n°2022-128 en date du 15 septembre 2022 relative au lancement de la consultation prestation « Animation et gestion des sites Natura 2000 » ;

CONSIDÉRANT la délibération n°2022-183 en date du 8 décembre 2022 relative à l'attribution d'un marché d'animation et de gestion des 4 sites Natura 2000 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE de se porter maître d'ouvrage du projet intitulé Animation des sites Natura 2000 communautaires, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2024,

ÉTABLIT les coûts prévisionnels et plans de financement du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant total de 85.006,80 € :

ZPS Gorges du Tarn et de la Jonte FR 9110105 :

Dépenses		Ressources		
Nature des dépenses	Montant € TTC	Financier	Montant € TTC	Taux %
Prestations externes	44.472,00	Subvention Région	9.025,44	20
Frais de personnel interne	655,20	Subvention UE FEADER	36.101,76	80
TOTAL	45.127,20	TOTAL	45.127,20	100

ZSC gorges du Tarn FR 9101378 :

Dépenses		Ressources		
Nature des dépenses	Montant € TTC	Financier	Montant € TTC	Taux %
Prestations externes	8.745,00	Subvention Région	1.880,04	20
Frais de personnel interne	655,20	Subvention UE FEADER	7.520,16	80
TOTAL	9.400,20	TOTAL	9.400,20	100

ZSC Causse Méjean FR 9101379 :

Dépenses		Ressources		
Nature des dépenses	Montant € TTC	Financier	Montant € TTC	Taux %
Prestation externe	12.210,00	Subvention Région	2.573,04	20
Frais de personnel interne	655,20	Subvention UE FEADER	10.292,16	80
TOTAL	12.865,20	TOTAL	12.865,20	100

ZSC Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente FR 9101363 :

Dépenses		Ressources		
Nature des dépenses	Montant € TTC	Financier	Montant € TTC	Taux %
Prestation externe	16.959,00	Subvention Région	3.522,84	20
Frais de personnel et de déplacement	655,20	Subvention UE FEADER	14.091,36	80
TOTAL	17.614,20	TOTAL	17.614,20	100

AUTORISE Monsieur le président à solliciter un financement à hauteur de 100 % auprès de la Région Occitanie – Pyrénées Méditerranée et de l'Europe (FEADER) pour ce dossier, ainsi que toutes autres éventuelles aides financières publiques ou privées d'investissement comme de fonctionnement sur ce projet,

AUTORISE Monsieur Le président à lancer toute démarche et à signer toute convention, contrat, acte et pièce utiles se rapportant à cette opération,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif communautaire des exercices correspondants.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Vincent PRATLONG

A blue ink signature, likely of Vincent Pratlong, written in a cursive style.

